

Le CTPD avait à son ordre du jour plusieurs dossiers importants dont la mise en place de la DiSI Paris-Normandie, l'intégration des DSO dans Chorus, la Formation Professionnelle, le regroupement des IFU du SIE de Levallois, les règlements intérieurs des SIP de Levallois et de Courbevoie ainsi que le transfert d'un emploi de la Recette des Finances vers la Direction Départementale.

## MISE EN PLACE DE LA DiSI

L'adjoint préfigurateur de la future DiSI Paris-Normandie est venu présenter la nouvelle organisation de sa direction. Cette DiSI regroupera 3 C.S.I. (Versailles, Orléans et Rouen) et 4 D.I. (Nanterre, Versailles, Caen et Rouen). Pour ce qui concerne le département, les services de la DiSI comprendront le Département Informatique de Nanterre et les CMI installés à Nanterre et à Vanves, ces services formeront un ESI (Etablissement des Services Informatiques). La future Direction s'est engagée à maintenir l'ensemble des implantations.

La CGT a rappelé son opposition à la mise en place des DiSI qui isolent les informaticiens du reste du réseau, d'autant que ce profile, au niveau Fonction Publique, un projet dangereux de création d'un corps interministériel d'informaticiens.

La CGT regrette également que l'organisation interne retenue pour l'assistance repose sur une spécialisation à outrance en trois services différents : **Cellule Informatique Départementale** (CMI et CMIB-D), **Soutien aux Infrastructures Locales** (anciennement CTR et CMIB-R) et **l'Assistance Téléphonique** (ex SAU). Outre la question de l'assistance, la CGT a souhaité obtenir des garanties quant au maintien de l'atelier éditique et façonnage toujours sous la menace d'un transfert au privé ou à MEYZIEU.

La délégation CGT s'est également interrogée sur le calibrage des emplois transférés : 49 emplois du DI, 8 CMI de la filière fiscale, 1 emploi administratif (origine DI) et un emploi administratif prélevé sur la Direction, qui semble être un calibrage à minima compte tenu de la nouvelle organisation et des besoins du réseau. Nous avons aussi abordé la question du devenir des GSM (Gestionnaires de Sites Micro) qui deviennent des relais bureautiques locaux mais restent du ressort de la Direction départementale.

Enfin nous avons évoqué les difficultés auxquelles se heurtera la vie syndicale compte tenu de l'éloignement des sites entre eux.

Sur la plupart de nos questions, le directeur départemental nous a opposé une fin de non recevoir considérant qu'elles relevaient de la seule responsabilité de la future DiSI. Ce qui est en soit inacceptable puisqu'il s'agit d'une réorganisation de nos services, que nos collègues informaticiens s'inquiètent de cette restructuration et souhaitent obtenir des réponses concrètes, que la future direction de la DiSI s'était déplacée pour participer à nos débats. La CGT a demandé un vote, qu'elle n'a pas obtenu : ce sujet méritait mieux qu'une simple information et justifiait pleinement un vote.

## CHORUS DSO : «un seul clic suffit !»

Le nouveau dispositif, découlant de CHORUS, consiste à faire assurer par le SIE la mise en paiement des dépenses sans ordonnancement (DSO), au cas particulier les remboursements de crédit de TVA non imputables.

Ce sera donc aux SIE de tenir compte des restes à

recouvrer, des oppositions notamment de la part des autres comptables publics et de procéder à la comptabilisation et au paiement de la dépense. Toutes ces tâches étaient antérieurement assurées par le service de la dépense de la Direction.

La CGT a fait observer qu'une fois de plus CHORUS servait à supprimer des emplois et à contrevenir à la séparation ordonnateur/comptable. Les SIE déjà surchargés, destinataires d'une note par jour en moyenne, se voient donc attribuer une tâche de plus. Pour le comptable du SIE, cela constitue une responsabilité supplémentaire, dont il devra rendre compte. La direction a confirmé qu'il n'y aurait pas d'effectifs supplémentaires, en effet elle considère que la charge de travail ne sera pas alourdie s'agissant pour partie « d'écritures semi automatiques » : un seul clic suffit pour la validation !

Pour nous, il s'agit bien d'un transfert de charge et de responsabilité et de l'emploi d'un collègue au service de la dépense qui est en jeu !! Là encore, la délégation CGT a demandé un vote puisqu'il s'agit d'un transfert de mission et de la responsabilité correspondante. La Direction nous l'a refusé considérant que la décision découlait d'un vote en CTP Central (qui a eu lieu l'après midi de notre réunion !!!). Cela fait plusieurs fois que la Direction empêche les organisations syndicales de se positionner sur des sujets importants considérant le CTP comme un organisme d'information.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

La direction a présenté une volumineuse documentation (96 pages) détaillant «la démarche partenariale» et le plan de formation 2011-2012.

La CGT est intervenue au sujet du galop d'essai organisé pour le concours d'inspecteur qui avait lieu les 28 et 29 juin 2011. A plusieurs reprises les jours précédents, nous avons demandé que tous les collègues concernés puissent bénéficier d'une journée complète d'autorisation d'absence. Le centre d'examen est situé à Noisy le Grand. Les épreuves se déroulant sur 2 demi journées, les candidats étant tenus de retourner travailler le reste de la journée. La direction n'a pas nié le problème mais a refusé l'octroi de la journée. Sur notre insistance, elle a demandé aux chefs de services d'accorder toutes facilités pour permettre aux agents de se rendre sur leur lieu d'examen ou d'en revenir y compris sur les plages fixes. Elle leur a demandé de recréditer le temps à hauteur de la demi journée. Nous invitons les collègues à utiliser pleinement cette possibilité sans s'auto censurer! Nous avons, néanmoins, regretté que la direction ait refusé une mesure générale d'autorisation d'absence qui aurait été beaucoup plus simple pour tout le monde.

Concernant le plan de formation, la Direction met en avant le nombre important de formations organisées. Nous avons objecté qu'il s'agissait dans un grand nombre de cas, de formations d'accompagnement des restructurations liées à la fusion (SIP, transfert de la TP, fusion CDI CDIF...).

Le vote a été le suivant : **CGT, FO, CFDT** : abstention  
**Administration et Union SNUI/SUD** : pour

## REGROUPEMENT DES 2 IFU DE LEVALLOIS

Cette réorganisation a pour objectif selon la direction, de permettre davantage de fluidité dans la gestion. Elle prend effet au 1er octobre 2011.

La CGT a fait état de ses interrogations concernant cette réorganisation : le besoin de fluidité est-il spécifique au SIE de Levallois? Cette opération n'en annonce-t-elle pas d'autres sur les SIE de la direction? Pourquoi est-il mentionné d'une part «que le portefeuille des agents restera inchangé» et d'autre part que le regroupement facilitera une mise à jour immédiate des portefeuilles en fonction des nécessités de services ?

La direction a répondu qu'il s'agissait d'une proposition locale . Celle-ci ne vise pas à modifier les portefeuilles mais à permettre de donner d'avantage de souplesse au service. Le directeur a cependant confirmé que les regroupements d'IFU ou secteurs d'assiette étaient un des moyens d'absorber les problèmes d'effectifs et les absences.

La CGT a exprimé son désaccord avec cette réorganisation en pratique les agents se retrouvent avec des portefeuilles à géométrie variable en fonction de la situation des effectifs. Ces mesures désorganisent les services, accompagnent les suppressions et les vacances d'emploi et l'alourdissement des charges de travail des agents. Ceux-ci ont besoin de lisibilité sur les tâches qui leur sont confiées et sur leur charge de travail. Nous avons également fait état des besoins de formation en matière de CFE CET des agents de ce service.

Vote:  
**CGT** contre,  
**FO, Union SNUI/SUD, CFDT** abstention  
**Administration** pour

## FORMULES HORAIRES ET REGLEMENTS INTERIEURS (COURBEVOIE ET DE LEVALLOIS)

**COURBEVOIE** : les agents des 2 filières avaient à choisir entre 2 formules. C'est le choix numéro 2 qui a été retenu : début de la plage variable 7h30, plage fixe du matin 9h30-11h30, plage fixe de l'après midi 14h00-16h00 , fin de la plage variable 19h00.

**LEVALLOIS** : les agents du SIP de Levallois se sont majoritairement prononcés en faveur de la formule suivante : début de la plage variable 7h30, plage fixe du matin 10h00 -12h00, plage fixe de l'après midi 14h00-16h00, fin de la plage variable 19h00.

Vote : **CGT, Union SNUI/SUD , CFDT** abstention,  
**Administration, FO** pour.

## TRANSFERT D'EMPLOI DE LA RECETTE DES FINANCES D'ANTONY SUR LA DIRECTION

La direction nous a présenté le transfert d'un emploi de A inspecteur de la Recette des Finances d'Antony sur la Direction à Nanterre en le justifiant par un besoin de renforcer l'expertise sur le partenariat public privé, le Grand Paris et l'intercommunalité. La CGT, pour sa part, a regretté que la RF Antony, service de direction à part entière et de proximité soit une nouvelle fois affaiblie. La CGT a toujours considéré l'utilité de la RF par le soutien et le conseil qu'elle apporte aux collectivités et aux recettes municipales de son arrondissement. Le besoin d'expert pouvait parfaitement être rempli par une création nette sur Nanterre.

Vote : **Administration** pour, **CGT** contre, **Union SNUI/SUD , CFDT, FO** abstention.  
Une nouvelle fois, dans ce CTP, la CGT s'est retrouvée seule à voter contre la proposition de l'administration.

## QUESTIONS DIVERSES

Au CTP a été évoquée la question du remplacement de 2 collègues en charge de la gestion du service commun de Nanterre Tivoli. Le remplacement n'est pour l'instant pas assuré, la division BILI viendra effectuer des permanences durant les congés d'été (!! ) La pénurie d'effectifs amène à des situations inconnues jusqu'alors.

### SITUATION DU SIP GENNEVILLIERS

Nous avons rappelé la situation catastrophique de ce site au sujet de laquelle la direction a été alertée à de multiples reprises. Où en sommes-nous après les mouvements nationaux et locaux de mutation? La direction n'a pas souhaité répondre immédiatement et fera le point à l'occasion de la connaissance définitive des mouvements du 1er septembre.

### CHUTE DE CORNICHES A NEUILLY

A la suite de la chute d'une corniche en béton, au CFP de Neuilly, une visite technique a été effectuée. Il semble que toutes les corniches soient instables, nous avons demandé à la direction si la sécurité des personnels et du public était assurée et quand des travaux de réparation seraient engagés? La direction a répondu que toutes les dispositions étaient prises pour garantir la sécurité des agents et des contribuables. En revanche, l'engagement des travaux va prendre du temps car l'administration va faire valoir la garantie décennale.

### ALEAS DES DEMENAGEMENTS

Suite à la réfection des locaux des niveaux 1 de la direction (TP Amendes et Produits Divers), la réinstallation des services s'est faite sans que les locaux soient préalablement nettoyés. La direction a reconnu un loupé et le nettoyage aura finalement lieu le 1er juillet.

### EFFECTIFS

Les éléments communiqués à l'occasion des différentes CAP font ressortir au 1er septembre des sous-effectifs importants qui s'ajoutent aux suppressions d'emplois. Dans la filière GP, -74 B/C et -12 A (avant les sorties d'école), dans la filière Fiscale -44 A. La direction a fait état de déficits de -140 B et C au total.

La CGT a souligné la situation très difficile qui allait en découler pour tous les services. On s'inquiète des conséquences directes de la dégradation des conditions de travail qui peuvent être dramatiques, **en témoigne la tentative de suicide d'un représentant du personnel en plein CHS à Bercy**, venant après 3 suicides dans des locaux relevant des Ministères du Budget et de l'Economie. Nous avons demandé à la direction de solliciter de la Direction Générale l'attribution d'urgence de moyens en cadre B et C afin de combler toutes les vacances, y compris par un appel élargi aux listes complémentaires.

**LA CGT FINANCES PUBLIQUES 92 VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES**

**cgt.ddfip92@dgifp.finances.gouv.fr**  
**www.financespubliques@cgt.fr/92**